

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE PEARSON

Tâche à temps partiel au secteur des jeunes

Si votre tâche de travail consiste en une tâche qui est moins de 100%, il est important dès le début de l'année de rencontrer votre direction afin d'établir vos journées de travail. Par exemple, si vous travaillez à 50% dès la première journée d'école, vous travaillerez 100 jours cette année incluant les journées pédagogiques. Vous devez déterminer votre calendrier de travail avec votre direction incluant les journées pédagogiques et les journées d'enseignement le plus tôt possible au début de l'année scolaire afin d'éviter tout malentendu.

Griefs—40 jours de travail pour agir

Le chapitre 9 de l'entente provinciale est consacré aux griefs et arbitrages. L'élément essentiel à retenir est que l'avis de grief doit être transmis par le SEP à la commission dans les 40 JOURS DE TRAVAIL de l'événement qui a donné naissance au grief.

Si vous croyez qu'une erreur quelconque ait pu se produire, veuillez communiquer sans tarder avec Pasquale Machado du SEP par téléphone au 514-426-4949, poste 3 ou encore par courriel à l'adresse suivante: pmachado@ptusep.com.

Enseignants retraités de retour au travail (légalement qualifiés)

Une nouvelle lettre d'entente a été signée concernant la rémunération des enseignants retraités de retour dans la salle de classe selon l'échelle de traitement.

Pour la suppléance occasionnelle : les enseignants retraités sont rémunérés à 1/1000^e de l'échelle de traitement pour chaque heure de suppléance. La prime de 7,5 % préalablement versée pour la suppléance n'existe plus.

Les enseignants retraités légalement qualifiés qui retournent au travail et acceptent un contrat pour un minimum d'un mois seront rémunérés selon leur échelon rehaussé d'une prime de 12,5%. Par le passé, cette prime était générée seulement après trois mois.

SVP, contactez hrpayroll@lbpsb.qc.ca pour les informer que vous êtes une enseignante ou un enseignant retraité qui retourne sur le marché du travail afin de vous assurer d'être rémunéré correctement.

Bourses d'études Founder's Memorial et Jack Johnson Memorial

Ces bourses sont accordées au fils, à la fille, au petit-fils, à la petite-fille, au neveu ou à la nièce d'un membre en règle de l'APEQ, qui obtient son diplôme d'études secondaires et s'inscrit en première année d'études postsecondaires, à temps plein.

L'élève admissible doit avoir l'intention de poursuivre ses études postsecondaires au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Pour plus de détails, veuillez consulter le [site Web de l'APEQ](#) où vous y trouverez les formulaires de demandes.

Toutes les demandes doivent être soumises par courriel au plus tard le 25 octobre 2025 à evelyne.landry@qpat-apeq.qc.ca.



Assemblée des délégués

Date: 17 septembre

Heure: 16 h 30

Endroit: Bureau du SEP

Comme toujours, les documents seront envoyés par courriel aux délégués deux jours avant la rencontre.

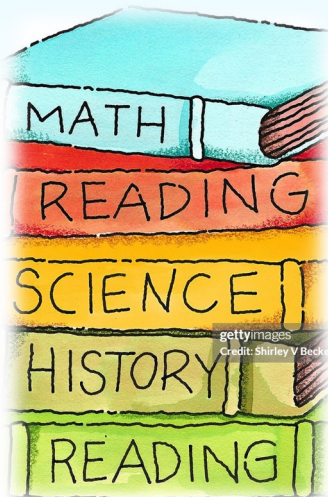
Colloque des délégués

Date: 24, 25 et 26 octobre

Endroit: Manoir St-Sauveur

Veuillez noter que la 21^{ème} assemblée des délégués se tiendra au Manoir St-Sauveur le Dimanche 26 octobre.

Les invitations pour participer à cet événement de réseautage seront envoyées aux délégués. Pour plus de détails, contactez Melissa Noel: info@ptusep.com



Heures régulières du SEP

Lundi au jeudi
8 h 30 à 16 h 30
Vendredi
8 h 30 à 16 h

Tél: 514-426-4949

Courriel: info@ptusep.com

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

TELUS SANTÉ

Accédez à votre programme d'aide aux employés (PAE) en tout temps, par téléphone, par Internet ou par l'application mobile.

En ligne:
integrale.telussante.com

Tél: 1 833-711-2327

Rencontres obligatoires (parents-enseignants)

En dehors du cadre régulier de trente-cinq heures, l'enseignante ou l'enseignant **ne peut être requis de participer à plus de trois (3) rencontres en soirée avec les parents durant l'année de travail.**

Pour la plupart des écoles, il s'agit de :

Rencontre avec l'enseignante ou l'enseignant ou soirée curriculum

Entrevues parents-enseignants

Autre entrevue parents-enseignants ou soirée portfolio

La direction de l'école et le conseil d'école peuvent convenir avec les membres du personnel enseignant de participer à d'autres rencontres en soirée pour les parents en dehors du cadre régulier de la semaine de travail.

Le conseil d'école doit être consulté quant à cette proposition et un vote devra être tenu auprès du personnel enseignant. **Un vote majoritaire en faveur doit être obtenu du personnel enseignant. Les absences et les abstentions ne seront pas prises en compte.**

Si le vote est en faveur, ces soirées supplémentaires **deviennent obligatoires pour tous les membres** du personnel enseignant.

Si le vote est en faveur de travailler des soirées supplémentaires, le personnel enseignant aura droit à du temps compensatoire. Le temps travaillé et le temps compensatoire **doivent être équitables.**

Les journées qui peuvent être remplacées par du temps compensatoire sont : en premier lieu, le mardi suivant le lundi de Pâques et en deuxième lieu, la dernière journée pédagogique de juin.

Cours préparatoires DALF C1

« *Business Solutions* » offre un cours préparatoire pour le DALF qui est reconnu par la CSLBP pour la qualification en français. Vous trouverez de plus amples détails au lien suivant [DALF C1](#).

Congrès annuel de l'APEQ

Cette année, le congrès se déroulera à l'hôtel Bonaventure les 6 et 7 novembre. Colin Mochrie sera le conférencier principal. Pour plus de détails, veuillez syp consulter la page du [Congrès sur le site Web de l'APEQ](#). Plus de détails y seront ajoutés à une date plus rapprochée du congrès.